

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Sélection d'un prestataire pour assurer les formalités de transit et de dédouanement pour le compte d'Enabel au Burkina Faso

Référence du marché : 2854BFA-10029

Veillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.5 « Soumission des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	<p>Nous vous prions de renseigner sur le régime fiscal et douanier dont votre structure</p>	<p>Selon les termes de la Convention Générale de Coopération entre l'Etat Burkinabé et le Royaume de Belgique, le PROGRAMME DE COOPERATION BILATERALE 2023-2027 (00224505H), mis en œuvre par Enabel est exempté de la TVA. De ce fait, une demande de certificat d'exonération de la TVA est déposée le 14/02/2024 au près la DGI ».</p> <p>La DGI nous donne 1 mois à partir de la date du dépôt pour le retrait de notre certificat d'exonération que nous partagerons par la suite avec les attributaires des marchés de notre organisation.</p> <p>En ce qui concerne les autres taxes, nos projets et programmes bénéficieront d'une exonération.</p>